

# NOTE EXPLICATIVE DE LA GRILLE D'APRECIATION DES PROJETS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS ET DE LA PRATIQUE - 2019

2 pages + Grille

L'appréciation des projets de développement des clubs par les ligues et comités reposait sur 2018, date de la mise en place des Aides au Développement des Clubs et de la Pratique, sur un principe d'étoiles (de 1 à 5 étoiles) et d'excellence fédérale.

Avec l'étude de 175 projets par le Comité d'Evaluation lors des 7 réunions organisées et un retour d'expérience des Responsables Régionaux du Développement, celui-ci en lien avec le service équipement de la FFT, propose une nouvelle grille d'appréciation du projet axée autour de 3 piliers :

- **Le pilier « DIRIGEANT »**
- **Le pilier « EQUIPEMENT »**
- **Le pilier « DEVELOPPEMENT »**

Chaque pilier est constitué de 5 critères pondérés, selon leur importance, par un coefficient multiplicateur. Une note de 1 à 5 sera accordée par la ligue pour chacun des critères donnant ainsi une note spécifique pour chacun des piliers et une note globale du projet de développement.

## 1/ Le pilier « Dirigeant » 30%.

Le pilier « Dirigeant » intitulé « Appréciation de la motivation et des compétences de l'équipe dirigeante du club » permettra d'apprécier les qualités de l'équipe dirigeante du club ainsi que son équipe pédagogique dans le projet de développement du club mais aussi son implication à l'effort fédéral.

5 critères sont ainsi détaillés :

- **Cohésion équipe dirigeante et enseignante** - Coef.2 - Apprécier le travail d'équipe entre les dirigeants et les enseignants dans le projet de développement.
- **Respect des devoirs du club en termes de licenciés** - Coef.2 - Apprécier l'engagement du club dans ses responsabilités de club affilié et tout particulièrement en termes de licences.
- **Compétences, maîtrise gestion/finances** - Coef.1 - Apprécier l'efficacité des dirigeants à gérer, manager, organiser la vie d'un club affilié.
- **Qualité/fréquence des relations avec la collectivité** - Coef.0,5 - Apprécier la qualité de la relation entre le club, utilisateur des installations et la collectivité, propriétaire des infrastructures.
- **Qualité/fréquence des relations avec le comité et la ligue** - Coef.0,5 - Apprécier l'implication de l'équipe dirigeante du club dans l'organisation et la participation à des actions départementales et régionales.

## 2/ Le pilier « Equipement » 30%

Le pilier « Equipement » intitulé « Appréciation de la pertinence du projet d'équipement » permettra d'apprécier l'impact d'un nouvel équipement ou de travaux permettant le développement du club.

5 critères sont ainsi détaillés :

- **Contribution/Impact du projet équipement sur le développement du club et les licences**- Coef.2- Apprécier et estimer l'impact de ce nouvel équipement pour le développement du club en nombre de licences).
- **Suivi des recommandations techniques de la FFT (visite/audit club)** - Coef.1- Apprécier l'impact du conseil fédéral et des interventions dans la prise de décision.

- **Degré d'urgence du projet « survie du club »** - Coef.1- Apprécier le degré d'urgence des travaux dans le maintien de l'activité du club.
- **Adéquation entre le projet d'équipement et les besoins réels** - Coef.1- Enveloppe du projet surdimensionnée...
- **Implication des partenaires institutionnels au financement du projet** - Coef.1- Département, Régions, fonds spéciaux, ....

### 3/ Le pilier « Développement » 40%

Le pilier « Développement » intitulé « engagement et évaluation du projet de développement » permettra d'apprécier la qualité et l'efficacité des actions et organisations futures proposées par le club avec la réception d'un nouvel équipement tant par la ligue que par la FFT.

5 critères sont ainsi détaillés :

- **Qualité/portée du projet dans le développement de la pratique** - Coef.2- Apprécier la pertinence du projet de développement dans sa globalité en cohérence avec les objectifs du Comité et de la Ligue.
- **Atteinte de l'objectif licences préalablement fixé** - Coef.3- Atteindre l'objectif licences fixé par le club en lien avec la Ligue.
- **Pérennisation/Création d'emploi** - Coef.1- Apprécier l'impact du projet dans le maintien des effectifs du club ou de la création de poste.
- **Mise en place d'un tableau de bord de suivi** - Coef.1- Objectifs clairs, réalistes et ambitieux (apprécier la clarté des objectifs annoncés dans le projet et son impact sportif, économique et social).
- **Mise en place et suivi des priorités actions fédérales, Ligue /Comité** - Coef.1- Apprécier la part des actions proposées par les instances décentralisées dans le projet global.

L'appréciation globale d'un projet de développement de club proposée par la ligue, sur la base de ces 3 piliers, évoluera donc entre 20 et 100. Cette note permettra de définir le montant de l'aide fédérale proposée par le Comité d'Evaluation (CE).

Une évaluation des résultats obtenus sera réalisée (in fine) par le CE afin de s'assurer du respect des engagements pris par le club dans le cadre de son projet de développement et juger du versement complémentaire de l'aide fédérale.

Année transitoire : concernant les dossiers évalués avant la mise en place de cette nouvelle procédure, seul le pilier 3 sera appliqué.

@@@@@@@@@@@@@@